



<b>Mandataires communaux</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
P	Jean-Luc PIROTTON	P	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	P	Loïc JACOB
<b>Citoyens membres</b>			
Président : Claude KRIESCHER : P			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
A	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYTS	P	Pierre SILVESTRE
E	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	P	André QUOILIN
P	Michel HANTIAUX	E	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
<b>Autres</b>			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 14.11.2017
2. Etat d'avancement de l'appel à partenaires Es Thier – Suivi réunion du jury du 15.11.2017
3. Permis d'urbanisme en dérogation au plan de secteur (rue Chera) – Avis de la CCATM
4. Suivi Master Plan sur le centre de Hamoir
5. Résumé activités CCATM 2017 et présentation de la situation des divers projets en cours
6. Objectifs CCATM-CLDR 2018 priorisation de dossiers – règlement terrasses, marquage et stationnement, changements des limites d'agglomération à Fairon et Filot et adaptation du règlement de mobilité
7. Divers

**1. Approbation du PV de la réunion du 14.11.2017**

Le PV est approuvé sans remarque.

**2. Etat d'avancement de l'appel à partenaires Es Thier – Suivi réunion du jury du 15.12.2017**

Seuls deux partenaires ont rentré leurs dossiers à temps ; ces derniers ont fait l'objet d'une présentation devant un jury le 15 décembre dernier. Les deux propositions ne semblent toutefois pas rencontrer les attentes de la commune. Les deux partenaires ont prévu un nombre de logements trop élevé ; ce qui ne correspond pas à la philosophie du projet attendu par les autorités communales. Par ailleurs, le rendement attendu était relativement faible et aucun retour financier n'était prévu pour la commune. Les autorités communales vont dès lors poursuivre leur réflexion pour assurer la mise en œuvre d'un projet à la fois rentable et en adéquation avec les caractéristiques paysagères et architecturales de la zone.

**3. Permis d'urbanisme en dérogation au plan de secteur (M. Antoine GILISSEN - rue Chera 9A) – Avis de la CCATM**

Mme JASPART rappelle que, depuis l'entrée en vigueur du Code du Développement Territorial, toute dérogation au PDS requiert l'avis de la CCATM. Dès lors, l'avis des membres est sollicité pour un projet prévoyant la transformation d'un car-port en surface de vie (sans agrandissement au sol). Les membres émettent un avis favorable sur le projet.

**4. Suivi Master Plan sur le centre de Hamoir**

Une réunion de suivi du Master Plan s'est tenue récemment et a permis d'identifier concrètement la zone sur laquelle le bureau d'étude *Pluris* travaille ; M. KRIESCHER précise que la zone de loisirs est bien incluse dans l'étude. Différentes constatations ont d'ores et déjà pu être émises par le bureau d'étude, comme le manque de circulation piétonne entre le quartier nord et le hall omnisports, l'insuffisance des services à destination de l'enfance (crèches) et des seniors ou encore la nécessité de réfléchir à une identité communale. Les autorités communales jugent intéressant d'avoir une vision d'un bureau extérieur même si parfois elles ne sont pas tout à fait d'accord avec les constatations émises telles que celle relative à l'esprit de cloché des différents quartiers.

L'étude prévoit en outre une forte augmentation des habitations d'ici 2035. Sur les 101 zones d'inondation, 37 ont été classifiées en aléa élevé contre 23 en aléa moyen. En matière de parking, 140 emplacements ont pu être identifiés. Le bureau d'étude juge la signalisation des parkings presque inexistante et leur répartition plutôt disparate.

La prochaine étape consiste en la rencontre des acteurs clés de la commune. L'étude devrait être clôturée en mars-avril 2018. M. VAN ERPS souhaite savoir si une étude similaire sera réalisée sur les autres villages de la commune. M. LEGROS explique qu'une telle étude nécessite des engagements communaux, que ce soit en termes d'actions ou d'investissement budgétaire. Toutefois, la commune réfléchit au développement des autres villages, le PCDR en est d'ailleurs un exemple concret.

## **5. Résumé activités CCATM 2017 et présentation de la situation des divers projets en cours**

*NB : une liste des actions menées au cours de l'année 2017 a préalablement été envoyée aux membres de la commission. Ci-dessous ne figureront que les actions qui ont récemment fait l'objet d'une quelconque évolution.*

Maison rurale : la procédure d'adjudication a été relancée ; le marché a été scindé en 5 lots afin d'en diminuer les coûts. L'ouverture des offres a eu lieu le 14 décembre et a abouti à une diminution des coûts de 127.000 €. La commune va analyser ces offres de plus près avec l'auteur de projet. Elle espère attribuer le marché pour le printemps 2018.

Lotissement au nouveau Chirmont : M. LEGROS explique qu'une certaine latitude en matière de construction a engendré une série de conflits qu'il convient désormais de régler, notamment à travers une meilleure gestion de la zone qui permettrait d'avoir une ligne de conduite tout en s'adaptant à l'évolution du mode de vie des habitants. M. KRIESCHER propose d'établir une charte de fonctionnement.

Piétonnier à Comblain-la-Tour : la commune va préparer une convention de 30 ans avec la Fabrique d'Eglise afin de la présenter à la tutelle.

Parking éco-voiturage : le dossier a été adapté aux nouvelles réglementations prévues dans le Code du Développement Territorial. La commune recevra prochainement les documents nécessaires à la demande de permis d'urbanisme (convention SNCB).

Appel à projets « Améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité de nos communes » : un nouvel appel à projet a été lancé par la Ministre DE BUE. Celui de la Place Del Cour, proposé dans le cadre de l'appel à projets *Prime Vert*, pourrait être adapté aux critères d'éligibilité du nouvel appel à projet puis déposé pour le mois d'avril. La subvention peut atteindre 60.000 € (à condition que tous les critères d'éligibilité soient pris en compte). Le projet de la Place Del Cour s'intègre d'ailleurs dans la stratégie de développement communal puisqu'il est repris dans le PCDR et dans les premières analyses du bureau *Pluris*.

Règlement des terrasses : un pré-projet de règlement a été réalisé par M. KRIESCHER. Il sera prochainement analysé par la zone de police, le Collège et le Conseil afin d'être mis en œuvre dès le printemps prochain.

Marquages des zones 15 minutes : la commune souhaiterait obtenir les prix pour le mois de janvier afin d'attribuer le marché rapidement.

## **6. Objectifs CCATM-CLDR 2018 priorisation de dossiers – règlement terrasses, marquage et stationnement, changements des limites d'agglomération à Fairon et Filot et adaptation du règlement de mobilité**

M. LECERF insiste sur la nécessité de passer en revue les différentes fiches constituant le PCDR afin de cibler les prochaines actions à mener. Cette analyse sera réalisée en janvier 2018.

Mme SAUVAGE souhaiterait néanmoins que le projet de liaison lente entre Filot et Hamoir se concrétise. M. LECERF explique qu'il y travaille par un autre biais que le développement rural.

## 7. Divers

Il conviendra d'interroger le Développement rural afin de connaître le fonctionnement des CCATM-CLDR à partir de 2018, la CCATM devant désormais respecter les nouvelles réglementations prévues dans le Code de Développement Territorial entré en vigueur en juin 2017.

Mme JASPART a participé à une séance d'information sur le Schéma de Développement Territorial. La vision du développement territorial à l'échelle régionale a été présentée aux différentes communes. Les remarques des participants sont à émettre pour le 31 janvier 2018. Mme JASPART invite donc les membres à prendre connaissance du document et lui faire part de leurs éventuels commentaires avant la fin de l'année.

M. HAMTIAUX contactera prochainement l'AViQ afin de prendre connaissance des actions à mettre en œuvre pour encourager le respect des emplacements pour personnes en situation de handicap.

M. VAN ERPS souhaite connaître les moyens d'actions de la commune en matière de sécurité routière, notamment entre Hamoir et Comblain-la-Tour. M. LEGROS précise que la commune va procéder à une demande de limitation de vitesse à 50 km/heure à Fairon. Un déplacement des radars préventifs sera également envisagé afin de conscientiser les automobilistes. Des radars répressifs seront par ailleurs prochainement acquis. M. LECERF ajoute enfin qu'un tronçon de route relativement dangereux se situe sur la commune d'Ouffet et qu'il conviendrait de contacter les autorités communales afin de les encourager à mener des actions sur ce tronçon. Mme BISSOT ajoute que les riverains d'Insegotte souhaitent y limiter la vitesse à 50 km/heure. M. LECERF doute toutefois que cette route soit dans les conditions spécifiques aux zones 50 km/heure.

M. JACOB souhaite connaître l'état des lieux de la situation à Chirmont. M. KRIESCHER émet la proposition de se rendre sur place avec les membres de la CCATM afin d'y mesurer les diverses nuisances et donner davantage de poids dans l'application de certaines décisions.

M. LEGROS procède ensuite à l'état des lieux de divers petits projets tels que les échanges avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'école de Fairon, l'installation de la chaudière à l'école de Comblain-la-Tour, les travaux de rénovation à la salle Talier, les différents projets de lotissements.

La réunion se clôture à 21h30.

Claude Kriescher,  
Président

Mélanie Jaspard,  
Secrétaire